



COMMUNE DE HAUT-CLOCHER

ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTION : 11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS

Date de convocation : le 12 OCTOBRE 2023

PRESENTS (10) : BECK Francis – NIVA Marc – GANTNER Christian – Philippe BURCKEL – GREINER Eliane – HAGEN Christian – HENRY Christian – METZGER Christiane – RUFF Mélanie – STEINHART Didier

ABSENTS EXCUSES (1) : CHRISTOPHE Olivier

ABSENTS

L'an 2023, le 19 OCTOBRE à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en nombre prescrit par la loi

Sous la présidence de M. BECK Francis – Maire

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 JUIN 2023

Le Procès-verbal de la séance du 08 juin 2023 est approuvé à l'unanimité

➤ **Recensement 2024 : Nomination et rémunération de l'agent recenseur**

La commune de HAUT-CLOCHER doit réaliser le recensement des habitants.
Cette enquête se déroulera du **18 janvier au 17 février 2024**.

Le coordinateur communal, Sophie DAVAL a été désigné le 09/08/2023 par arrêté.
Afin de mener à bien cette enquête, Madame OSWALD Anne, domiciliée 8 rue de Gosselming 57400 HAUT-CLOCHER est nommée agent recenseur.
Madame OSWALD suivra les formations nécessaires au bon déroulement du recensement ;
Le montant de la rémunération de l'agent recenseur est déterminé par la commune, il peut être égal supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire (non connue à ce jour) et est fixé librement par délibération.

Trois possibilités de rémunération au choix :

- sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale
- sur la base d'un forfait
- en fonction du nombre de questionnaires

En tout état de cause l'agent recenseur est considéré comme un agent contractuel de droit public et sa rémunération ne pourra être inférieure au SMIC.

➤ **Création d'un poteau incendie « Rue de Gosselming ».**

Il est nécessaire de créer un poteau incendie Rue de Gosselming dans le cadre des dispositifs de lutte contre l'incendie et garantir la sécurité des citoyens.

La demande d'aide financière se fera auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024.

➤ **Rénovation des fenêtres et de la porte de la Salle Communale**

Dans un souci de la dépense énergétique des bâtiments publics, il est envisagé de procéder aux changements des ouvertures de la salle communale, fenêtres et portes, .

Des demandes de subvention auprès des financeurs (Etat , Région , Département)publics seront sollicitées.

➤ **CDG 57 Renouvellement adhésion à la Mission Intérim et Territoires.**

La commune de HAUT-CLOCHER avait souscrit une adhésion avec le Centre de Gestion 57 dont le but est d'accompagner la commune dans toutes les étapes de recrutement afin de garantir la continuité de service arrive à son terme au 31 décembre 2023, et il est demandé au Conseil Municipal son renouvellement pour une durée de 3 ans, soit au 31 décembre 2026.

➤ **DBUDGET EAU : Achat d'une remorque**

➤

Suite à l'achat du tracteur pour ce budget il est proposé d'acquérir d'une remorque afin d'aider l'agent communal dans ces taches.

➤ **Chasse 2024-2033 : Convention de gré à gré**

En date du 15 septembre 2023, Monsieur WETZEL a présenté sa demande de renouvellement de bail par convention de gré à gré, en son nom personnel, sur le lot de chasse communal concernant la période de 2024 à 2033.

Son dossier complet en date du 25 septembre 2023 a été soumis à la Commission Consultative Communale de Chasse du 09 octobre 2023 qui a donné un avis favorable sur sa candidature et a soumis d'intégrer dans cette convention des clauses particulières, notamment privilégier la chasse à l'affut plutôt que les battues dans le secteur des maraichers et concertation avec les propriétaires, l'emploi des appeaux et appelant est autorisé sauf pour le pigeon ramier. Cette convention doit être soumise au Conseil Municipal pour validation.

➤ **Consistance du lot de chasse**

La Commission Consultative Communale de Chasse s'est réunie le 18 septembre 2023. Son but a été de donner son avis sur les réserves et enclaves demandées.

Toutes les demandes ont reçu un avis favorable et suite à cette réunion, il ressort que le lot n°1 de la chasse communale est de 452 ha 14 a et 72 ca, le prix fixé pour la location est de 3.96 € /ha.

➤ **Référent déontologique des Elus**

Afin d'accompagner les élus dans la mise en œuvre de l'ensemble des principes déontologique applicables aux élus locaux, l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 a introduit le droit, pour chaque élu, de consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de la charte de l'élu local.

Le Centre de Gestion nous a transmis la liste de 4 personnalités volontaires pour assurer le rôle de référent déontologique.

L'un deux a répondu qu'il ne pouvait pas matériellement accepter ce rôle pour notre commune, ayant déjà accepté dans d'autres communes.

Il est proposé de dénommer dans la délibération la liste des trois autres et laisser libre choix à l'élu. L'indemnisation sollicitée est de 80 € maximum pour chaque intervention de ce référent.

➤ **Frais de personnel Ecole maternelle 2022-2023**

Les frais de personnel, ATSEM en CDD, avec accompagnement bus scolaire concernant l'école maternelle pour l'année scolaire 2022-2023 est de 22 391.76 €.

Les communes du RPI à savoir KERPRICH AUX BOIS, DIANE CAPELLE et LANGATTE devront reverser à de HAUT-CLOCHER un montant de 5 597.94 € chacune.

Frais de fonctionnement Ecole Maternelle 2022-2023

Pour information, les frais de fonctionnement de l'école maternelle de l'année 2022-2023 s'élèvent à 32 565.42 €, frais de personnel inclus.

Avec le reversement des communes le cout par élève est de 584.13€

L'année 2022-2023 comptait 27 élèves dont la répartition s'effectuait ainsi :

○ HAUT-CLOCHER	4
○ KERPRICH AUX BOIS	9
○ LANGATTE	13
○ DIANE CAPELLE	1

Soit le cout pour un enfant est de 584.13 €

DIVERSES COMMUNICATIONS

➤ **Repas des Aînés :**

Le repas des aînés est fixée le dimanche 19 novembre 2023 et se déroulera dans la Salle communale au-dessus de la Mairie avec une animation

➤ **Aménagement de sécurisation du village :**

Les travaux d'Aménagement de Sécurisation du village débutent le 20 octobre 2023

➤ **Affaire VANDLER :**

Arrêté de mise en sécurité en date du 21 septembre 2023.

Des panneaux ont été apposés sur la maison, l'arrêté et les banderoles

➤ **Renouvellement de la Commission de Contrôle des listes électorales :**

La commission de contrôle des liste électorales doit être renouvelée pour 2024 et pour une durée de 3 ans.

Il doit être désigné :

- * Un délégué communal : qui peut être un conseiller municipal
- * Un délégué de l'administration et du tribunal qui peut être un électeur.

➤ **Rapport du compte rendu Villes et Villages fleuris :**

Après la visite qui a eu lieu le 27 juin 2023, le jury a décidé de maintenir la 2^{ème} fleur.

La conclusion fait apparaitre HAUT-CLOCHER comme une commune sympathique, agréable, mais souhaite une dynamique positive correspondant à un village valabilisé deux fleurs.

➤ **Les brioches de l'amitié :**

Merci aux conseillers qui ont pu se rendre disponible pour organiser la distribution des brioches.

La vente a permis de recueillir 746.60 € au profit de l'APEI de Sarrebourg.

Merci aux habitants de HAUT-CLOCHER pour leur générosité

➤ Urbanisme :

Les demandes des travaux peuvent désormais être déposées par voie dématérialisée sur le site : <https://urbanisme.cc-sms.fr:444/quichet-unique>.

En cliquant sur ce lien, le dépositaire sera alors dirigé vers le portail usager de CART'ADS et pourra saisir intégralement sa demande. Les pièces, plans et photos seront directement ajoutées par le demandeur., qui recevra un récépissé.

➤ Point sur les derniers dossiers depuis le dernier conseil municipal

- **DP 057 304 23 V 0003 /STREIFF Jérôme :**
modification ouverture et transformation d'un plan de toit en terrasse
Section 13 parcelle 41 et 45 déposé le 11/05/2023.
Accorde le 16/06/2023
- **DP 057 304 23 V 0004 : PIVAUT Nathalie :**
Pergola bioclimatique :
Section 09 – parcelle 113 -dépose le 31/05/2023
Accordé le 06/07/2023
- **DP 057 304 23 V0005 : BARTH Léa**
Modification d'une fenêtre en porte fenêtre + création d'une terrasse sur pilotis
déposé le 08 juin 2023 :
Refusé doit faire un permis de construire
- **DP 057 304 23 V0006 BARTH Léa**
Installation d'une pompe à chaleur : déposé le 13/07/2023 –
Pas de suite à ce dossier -annulé
- **DP 057 304 23 V 0007 BRICHLER Marie José 21 rue du Sacré Cœur :**
Rénovation toiture déposé le 28/08/2023 – attente réponse ABF
- **DP 057 304 23 V 0008 RAITH Frédéric 6 rue de Langatte –**
Piscine enterrée déposé le 18/09/2023
- **PC 057 304 223 V001 BARTH Léa 8 rue Zittar,**
Création d'une terrasse en pilotis + modification de fenêtre dépose le 13/07/2023
Accordé le 02 octobre 2023

La séance a été levée à 21h 20